

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 11 juillet 2022**

**Délibération n° CP-2022-1658**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Givors

Objet : Développement économique - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Givors, d'un immeuble situé 23 rue Roger Salengro

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

**Présents** : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

**Absents excusés** : M. Marion (pouvoir à Mme Benahmed), Mme Fournillon (pouvoir à M. Grivel), Mme Fréty (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Kabalo (pouvoir à Mme Panassier).

**Commission permanente du 11 juillet 2022****Délibération n° CP-2022-1658**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Givors

Objet : Développement économique - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Givors, d'un immeuble situé 23 rue Roger Salengro

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 22 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte de la cession**

Par arrêté n° 2022-04-20-R-0331 du 20 avril 2022, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption à l'occasion de la vente d'un immeuble situé 23 rue Roger Salengro à Givors, en vue d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques.

**II - Désignation du bien**

Il s'agit d'une maison de ville ancienne en R+2, d'une surface habitable d'environ 180 m<sup>2</sup>, avec un ancien local commercial en rez-de-chaussée et habitation à l'étage, le tout en travaux, et bâti sur un terrain propre cadastré AR 359, d'une superficie de 189 m<sup>2</sup>, situé 23 rue Roger Salengro à Givors.

**III - Conditions de la cession**

Ce bien a été acquis pour un montant de 120 000 €, plus une commission d'agence de 5 000 € TTC, soit un montant total de 125 000 €, pour le compte de la Ville de Givors.

L'acquisition de cet immeuble s'inscrit pleinement dans la stratégie de revitalisation du centre-ville. Le secteur de la rue Roger Salengro, situé à proximité immédiate de la Mairie, souffre d'un manque d'attractivité commerciale. L'enjeu est d'insuffler, sur cet axe principal de la ville, une dynamique commerciale. Cette dernière a déjà été amorcée par la Ville de Givors qui s'est rendue récemment propriétaire de rez-de-chaussée commerciaux sur cette rue. En effet, cette acquisition s'inscrit dans la poursuite de celles déjà menées sur cette artère commerçante du centre-ville.

La Ville de Givors fait, par ailleurs, l'objet d'un projet de territoire conduit par l'État.

Aux termes de la promesse d'achat, la Ville de Givors, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Métropole ce bien, cédé libre de toute occupation, au prix de 125 000 €, conformément aux termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE), et à lui rembourser les éventuels frais de contentieux et l'ensemble des frais inhérents à cette acquisition.

La Ville de Givors aura la jouissance du bien à compter de la date à laquelle la Métropole aura, elle-même, la jouissance dudit bien.

Vu les termes de l'avis de la DIE du 14 avril 2022, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la cession par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 125 000 €, à la Ville de Givors, d'un immeuble situé 23 rue Roger Salengro à Givors, cadastré AR 359, dans le cadre de la stratégie de revitalisation du centre-ville et d'une redynamisation du commerce de proximité.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La recette** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 24 janvier 2022 pour un montant de 40 000 000 € en dépenses et 40 069 000 € en recettes, sur l'opération n° 0P07O7862.

**4° - La cession** sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 125 000 € en recettes - chapitre 458200.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 12 juillet 2022**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220711-285065-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 juillet 2022 Date de réception préfecture : 12 juillet 2022
---